

**REGLEMENT**  
**DU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE ILE DE FRANCE DE MOTOCROSS**  
**ANNEE 2026**

## **Article 1 : GENERALITES**

### Article 1.1 : Application du règlement

Le présent règlement vise les éléments particuliers aux Championnats et Trophées de Ligue de Motocross d'Île de France. Tout point non traité dans le présent règlement devra être conforme au Code Sportif fédéral et aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline édictées par la Fédération Française de Motocyclisme.

### Article 1.2 : Devoir des participants

Tout participant s'engage à connaître et à respecter les règlements fédéraux applicables, et doit, sous peine de sanction, suivre les injonctions émises par les différents officiels désignés sur les épreuves.

### Article 1.3 : Responsabilité

Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle répondant aux normes prévues par la réglementation FFM.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels ainsi que le transpondeur mis à leur disposition pour la course sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est également rappelé que le pilote est responsable de ses accompagnateurs comme prévu à l'article 2.1.20 du Code Sportif fédéral. En conséquence, un pilote dont les accompagnateurs ne respecteraient pas les règlements ou les consignes des officiels pourra être convoqué par le jury ou l'arbitre de l'épreuve et sanctionné.

## **Article 2 : CHAMPIONNATS**

La commission de Motocross de la ligue d'Île de France et ses clubs organisent les championnats à l'intention des pilotes licenciés dans les clubs franciliens. Elle met en compétition les championnats suivants :

| CATEGORIES         | CLASSES         | CYLINDREES                           | LICENCES                         | AGES MINI/MAXI  |
|--------------------|-----------------|--------------------------------------|----------------------------------|---|
| Ligue Espoir 85cc  | 1               | 85cc 2T                              | NJ3+Guidon argent<br>NJ3C ou NCO | Minimes 11/12 ans<br>Cadets 13/15 ans                       |
| Ligue junior 125cc | 2               | 125cc 2T                             | NJ3C ou NCO                      | 13/17 ans   |
| Ligue 125cc        | 2               | 125cc 2T                             | NJ3C ou NCO                      | 13 ans et plus  |
| Ligue 250cc (MX2)  | 2 + 250<br>2Tps | 100cc à 250cc 2T<br>175CC à 250cc 4T | NJ3C, NCO, INJ<br>INT ou LUE     | 13 ans jusqu'à 125cc 2T<br>15 ans et plus au-delà<br>125cc  |
| Ligue 450cc (MX1)  | 3 et 4          | 250cc à 500cc 2T<br>251cc à 650 4T   | NJ3C, NCO, INJ<br>INT ou LUE     | 15 ans et plus  |
| Trophée MX IDF     | 2, 3 et 4       | 100cc à 500cc 2T<br>175cc à 650cc 4t | NJ3C, NCO, INJ<br>INT ou LUE     | 13 ans jusqu'à 125cc 2T<br>15 ans et plus                   |
| Trophée Vétérans   | 2, 3 et 4       | 100cc à 300cc 2T<br>175cc à 650cc 4t | NJ3C, NCO, INJ<br>INT ou LUE     | 38 ans et plus  |
| Trophée Féminin    | 2, 3 et 4       | 100cc à 500cc 2T<br>175cc à 650cc 4t | NJ3C, NCO, INJ<br>INT ou LUE     | 13 ans jusqu'à 125cc 2T<br>15 ans et plus au-delà<br>125 cc |

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les coureurs ne devront pas avoir dépassé l'âge maximum au cours de l'année ».**

Les championnats de ligue de motocross seront disputés lors de journées spécialement mises en place par les clubs organisateurs et aucune autre catégorie ne pourra être admise en complément de programme par ces derniers sans avis positif de la Commission de Motocross.

Les catégories 250cc (MX2) et 450cc (MX1) rouleront ensemble dans les mêmes séries.

Les catégories, Junior 125cc et 125cc rouleront ensemble dans les mêmes séries.

Les catégories Espoirs Minimes et Cadets rouleront ensemble dans les mêmes séries

Les catégories Trophée Féminin et Trophée Vétéran rouleront ensemble dans les mêmes séries.

A l'issue de la saison, les Championnats et Trophées de Ligue seront dotés de récompenses lors d'une cérémonie organisée par la Ligue.

**Les machines électriques pourront participer au championnat désiré, à la condition de pouvoir déterminer sans équivoque dans quelle catégorie elles évoluent, comme le stipule le règlement national**

**Classe 2 : 48cv maxi**

**Classe3 : 60cv maxi**

## **REGLES COMMUNES A TOUTES LES CATEGORIES**

Si une catégorie comporte moins de 12 pilotes (**hormis les espoirs Minimes et Cadets**) à la date de clôture des engagements elle pourra être annulée. Les machines devront obligatoirement être équipées d'un transpondeur et de son support avant le Contrôle Technique et le conserver pour les essais et les manches. **Un pilote dont la machine ne serait pas équipée de son transpondeur ne sera pas classé sans aucune possibilité de réclamation sur son classement.**

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, le classement de la dernière manche de la journée sera prépondérant.

Le champion de chaque catégorie sera le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points au cumul de toutes les manches à l'issue du championnat. En cas d'ex aequo au classement du championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc., jusqu'à obtenir une différence entre les coureurs. En dernier ressort, le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Pour être classé, un pilote devra avoir franchi le drapeau à Damier dans les **3 minutes** après l'arrivée du premier.

Un pilote qui quitte la piste en cours d'une manche, qualifications comprises, est considéré comme ayant abandonné la manche et ne pourra, en aucun cas reprendre la piste durant cette manche. Néanmoins s'il devait y avoir une intervention mécanique ou physique durant la manche, elle n'est possible exclusivement que dans le parc mécanique qui est situé aux abords de la piste.

## **Article 3 :REGLES SPECIFIQUES DES DIFFERENTS CHAMPIONNATS**

### **CHAMPIONNATS ESPOIRS 85cc Minimes/Cadets**

Le championnat Espoirs 85cc est ouvert aux machines à moteur 2 temps exclusivement. Les pilotes Minimes et Cadets rouleront ensemble.

A l'issue du championnat il sera proclamé un champion de ligue Espoirs Minime et un champion de ligue Espoirs Cadet.

**Licences et âges admis pour chaque catégorie :** voir tableau article 2.

#### **Déroulement des épreuves :**

Pour les essais libres et chronométrés, les pilotes rentreront sur la piste dans l'ordre du classement provisoire dit Scratch Minimes et Cadets confondus. (Dans l'ordre de réception des engagements pour la première épreuve.)

- 1 séance d'essais libre : 10mn
- 1 séance chronométrée: 15mn
- 2 Manches : 12mn + 1T

## **CHAMPIONNATS 125cc/Juniors**

Les championnats 125cc et Juniors sont ouverts aux machines à moteur 2 temps exclusivement. Ils rouleront ensemble.

A l'issue du championnat il sera proclamé un Champion de ligue 125cc, un Champion de ligue 125cc Junior.

**Licences et âges admis pour chaque catégorie** : voir tableau article 2.

### **Déroulement des épreuves :**

Pour les essais libres et chronométrés, les pilotes rentreront sur la piste dans l'ordre du classement provisoire. (Dans l'ordre de réception des engagements pour la première épreuve.)

- 1 séance d'essais libre : 10mn
- 1 séance chronométrée: 15mn
- 2 Manches : 15mn + 1T

## **CHAMPIONNATS Ligue Open 250CC/450CC, Trophées Féminin, Vétéran et Trophée MX Ile De France**

**Licences, cylindrées et âges admis pour chaque catégorie** : voir tableau article 2.

### **TROPHEES FEMININ ET VETERAN**

Les pilotes éligibles à ces trophées pourront y concourir sous réserve de s'y être spécifiquement inscrits. Dans ce cas, ils ne seront pas classés dans les autres catégories.

***Les pilotes éligibles ne souhaitant pas participer à ces Trophées pourront s'inscrire en catégorie 250 (MX2) ou 450 (MX1).***

**Ces Championnats et Trophées se disputeront selon la formule suivante :**

Les pilotes seront répartis pour les essais libres et chronométrés en 3 séries égales à l'unité près, nommées 1, 2 et 3 en fonction des classements provisoires du Championnat (par la ligue pour la première épreuve). Les pilotes inscrits dans les Trophées Féminin et Vétéran seront d'office intégrés en série 3.

Déroulement des essais : 10mn d'essais libres  
15mn d'essais chronométrés

A l'issue des essais chronométrés, les meilleurs chronos au nombre équivalent du nombre de pilotes par série seront qualifiés pour concourir en Championnat de ligue. Les meilleurs chronos suivants au nombre équivalent du nombre de pilotes par série seront qualifiés pour concourir en Trophée MX Ile de France. Les chronos restants seront reversés avec les Trophées Féminin et Vétéran.

### **Exemples :**

- 1) Pour 106 pilotes  
Championnat de ligue : chronos 1 à 36  
Trophée MX Ile de France : chronos 37 à 71  
Trophées Fém/ Vét : Pilotes des trophées Féminin et Vétéran + les chronos restants
  
- 2) Pour 120 pilotes  
Championnat de ligue : chronos 1 à 40  
Trophée MX Ile de France : chronos 41 à 80  
Trophées Fém/ Vét : Pilotes des trophées Féminin et Vétéran + les chronos restants

Les courses se dérouleront selon les formules suivantes :

- Championnat de ligue : 2 manches de 20mn + 1T
- Trophée MX Ile de France : 2 manches de 15mn + 1T
- Trophées Fém/ Vét : 2 manches de 15mn + 1T

**NOTA : Cette formule sera reconduite à chaque épreuve, ce qui implique qu'un pilote qualifié en ligue ou en Trophée MX Ile de France sur une épreuve, doit se requalifier l'épreuve suivante. Un même pilote peut scorer des points dans les 2 catégories.**

A l'issue de la saison il sera attribué un titre de champion de ligue 250cc, un titre de champion de ligue 450cc, 1 titre de champion Vétéran, un titre de Champion Féminin et un titre de vainqueur du Trophée MX Ile de France.

### **Article 4 : REMISE DES PRIX**

A l'issue du classement général de la journée, les trois premiers des catégories suivantes seront récompensés par des coupes :

- Championnat de ligue 250cc
- Championnat de ligue 450cc
- Championnat de ligue 125cc
- Championnat de ligue 125 Junior
- Championnat de ligue Espoir 85cc Minime
- Championnat de ligue Espoir 85cc Cadet
- Trophée Vétéran
- Trophée Féminin
- Trophée MX Ile de France

## **Article 5 : BAREME DES POINTS**

### **Barème valable pour tous les championnats et Trophées**

Seuls les pilotes licenciés en Ile de France et titulaires d'une licence stipulée dans l'article 2 marqueront des points. Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

|            |              |  |             |              |  |             |              |  |             |             |
|------------|--------------|--|-------------|--------------|--|-------------|--------------|--|-------------|-------------|
| <b>1er</b> | <b>25Pts</b> |  | <b>6me</b>  | <b>15Pts</b> |  | <b>11me</b> | <b>10Pts</b> |  | <b>16me</b> | <b>5Pts</b> |
| <b>2me</b> | <b>22Pts</b> |  | <b>7me</b>  | <b>14Pts</b> |  | <b>12me</b> | <b>9Pts</b>  |  | <b>17me</b> | <b>4Pts</b> |
| <b>3me</b> | <b>20Pts</b> |  | <b>8me</b>  | <b>13Pts</b> |  | <b>13me</b> | <b>8Pts</b>  |  | <b>18me</b> | <b>3Pts</b> |
| <b>4me</b> | <b>18Pts</b> |  | <b>9me</b>  | <b>12Pts</b> |  | <b>14me</b> | <b>7 Pts</b> |  | <b>19me</b> | <b>2Pts</b> |
| <b>5me</b> | <b>16Pts</b> |  | <b>10me</b> | <b>11Pts</b> |  | <b>15me</b> | <b>6Pts</b>  |  | <b>20me</b> | <b>1Pts</b> |

Soit 50 points maximum par épreuve.

En cas d'annulation d'une des 2 manches par l'arbitre/jury pour diverses raisons (accident, météo, etc.), les points attribués sur la manche courue seront comptabilisés pour les Championnats et Trophées.

### **CONCURRENTS QUALIFIES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Les concurrents du Championnat de Ligue qui seraient qualifiés à un championnat ou trophée de France dont les épreuves seraient en concordance de date, marqueront les points correspondant à la moyenne des points, arrondie à l'unité supérieure qu'ils auront obtenu en championnat de ligue.

Ces résultats ne seront pris en compte qu'à la condition que le pilote envoie à la Ligue Motocycliste d'Île de France les feuilles de classement du championnat ou trophée de France dans le délai de deux semaines qui suit l'épreuve.

### **Exemple**

Après 3 épreuves des championnats de ligue ou Trophées, le ou le pilote concerné totalise 107 points.

107 Points divisé par 3= 35,67 soit 36 points reportés au championnat de ligue.

## **Article 6 : INSCRIPTIONS ENGAGEMENTS**

Demande de numéro, inscription et engagement pour la totalité du Championnat ou à une épreuve se font uniquement sur le site officiel [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)

### **COMMENT ? :**

Créer un profil. Demander un n° de course (le n° n'apparaissant plus dans la grille signifie qu'il est déjà attribué).

### **DELAI :**

Le mercredi précédent la manifestation à 12 heures. Passé ce délai aucune inscription ne sera possible

### **PRIX :**

Le montant des droits d'engagement est de : 66 € (inclus location du transpondeur)

### **PILOTES EXTERIEURS A LA LIGUE**

Des pilotes extérieurs à la ligue peuvent être admis à participer à une épreuve du championnat **dans la mesure des places disponibles à la clôture des engagements, pour autant qu'ils soient engagés conformément aux dispositions de l'Article 6 - INSCRIPTIONS ENGAGEMENTS.** En aucun cas, pour le Championnat Open, Trophées MX ile de France, Féminin et Vétéran, le nombre total des engagés ne pourra excéder 135 pilotes. Les pilotes hors ligue seront retenus dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement. Ils seront classés sur l'épreuve, mais ne recevront pas de points Championnat et Trophées qui seront réattribués aux pilotes de la Ligue IDF.

### **PILOTES OCCASIONNELS (Licences 1 manifestation LJA)**

Tout participant occasionnel devra prendre une licence "1 manifestation" via [intranet.ffmoto.com](http://intranet.ffmoto.com) et devra s'engager via [engage-sports.com](http://engage-sports.com). Aucune licence "1 manifestation" ne sera délivrée le week-end de l'épreuve.

### **NUMEROS DE COURSE**

La demande du numéro se fait lors de la procédure d'engagement sur le site [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com). Les numéros sont attribués pour toute la saison (**Cf. Nota 2**).

Les pilotes ayant participé aux championnats et trophées MXIDF en 2025 sont prioritaires sur le numéro attribué en 2025 jusqu'au 15 février 2026, hormis le numéro 1 qui revient de droit au champion en titre, s'il le désire. Après cette date, les numéros attribués en 2025 seront considérés comme disponibles. Les numéros disponibles seront attribués dans l'ordre d'arrivée des engagements.

Toutefois du fait du rassemblement des catégories en une seule (Open 250cc-450cc) (junior et 125cc) des litiges peuvent survenir, dans ce cas la priorité sera donnée au premier engagé.

Les pilotes ayant un numéro pour les championnats de France seront prioritaires dans l'attribution de celui-ci et pourront le garder en championnat de ligue Île de France, sous réserve d'en informer le secrétariat de la Ligue au plus tard le 15 février 2026.

**Nota 2 :** tous les pilotes n'ayant pas de numéros conformes au descriptif ci-dessous, verront systématiquement rejetées leurs contestations ou réclamations quant à leur classement. Les chronométreurs ne seront plus tenus de prendre les passages des machines concernées.

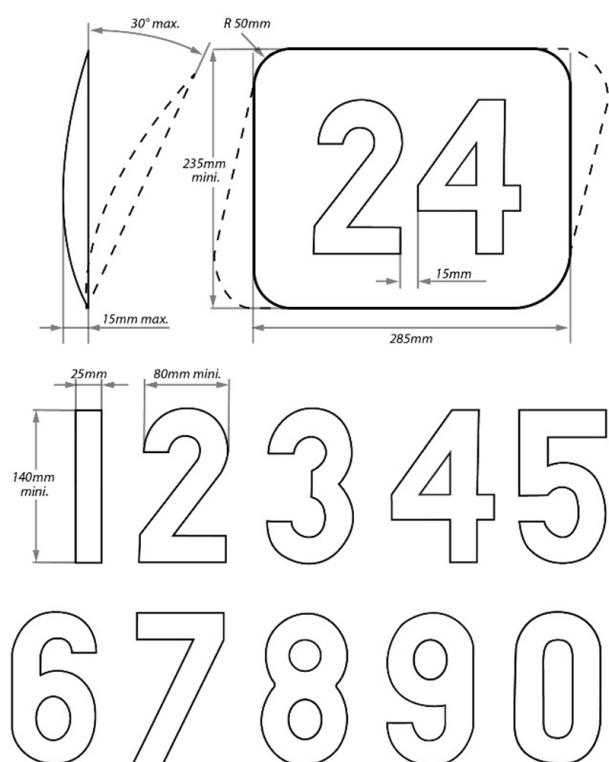
Les chiffres doivent être clairement lisibles. **Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits.**

Le fond de plaque rouge avec numéros blancs est exclusivement réservé aux pilotes en tête des championnats de ligue MX 1 et MX 2, le jour de l'épreuve ou aux champions de l'année précédente pour la première épreuve.

Dimensions minimales à respecter :

- Plaque numéro frontale : hauteur du numéro 140mm, largeur de chaque chiffre 80mm, largeur des traits 25mm, espace entre deux chiffres 15mm.
- Plaques latérales : hauteur du numéro 100mm, largeur de chaque chiffre 80mm, largeur des traits 25mm, espace entre deux chiffres 15mm.

EXEMPLE PLAQUE FRONTALE :



## **TRANSPONDEURS**

Tout pilote inscrit pour une épreuve du championnat se verra remettre le matin, un transpondeur qui devra être installé avec son support sur la moto avant le Contrôle Technique. Le pilote rendra son transpondeur dans l'heure qui suit l'arrivée de sa dernière manche.

**En cas de non restitution du transpondeur, ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré, le pilote concerné se verra réclamer la somme de 70€ en espèces ou en chèque à l'ordre de la ligue motocycliste d'Île de France.**

## **Article 7 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Les concurrents devront se présenter la veille de l'épreuve entre 15h30 et 19h00 ou le jour de l'épreuve entre 7h00 et 8h00 dernier délai au contrôle administratif munis de :

- La licence pour l'année en cours
- Une pièce d'identité (**indispensable pour la pose du bracelet pilote au poignet**)

**Les pilotes absents ou n'ayant pas satisfait aux vérifications administratives dans les délais, seront considérés comme forfaits et ne pourront être remboursés, sauf à présenter sous 48h au secrétariat de la Ligue d'Île de France, la justification d'un motif sérieux laissé à l'appréciation de la Commission de Motocross d'Île de France.**

## **Article 8 : VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Le Contrôle technique est obligatoire pour tous les pilotes. Il est ouvert la veille de l'épreuve entre 16h00 et 19h00, et le jour de l'épreuve entre 7h00 et 8h30 dernier délai.

Après avoir satisfait aux vérifications administratives, le concurrent devra présenter aux Commissaires Techniques sa machine propre équipée du transpondeur et de son support, ainsi que les équipements obligatoires figurants dans le tableau ci-dessous. Les motos et les équipements en mauvais état ou non conformes aux Règles Techniques et de Sécurité de la FFM applicables, seront refusés.

Les motos et les casques contrôlés seront marqués par les Commissaires Techniques. **Les caméras GoPro ne seront autorisées que sur la partie supérieure du casque et uniquement à l'aide de leur fixation d'origine.**

A l'issue du contrôle technique le pilote se verra remettre un document pour accéder à la piste. Les concurrents qui n'auraient pas satisfait au contrôle technique se verront refuser l'accès à la piste.

A l'issue des essais et des manches, les 5 premiers pilotes et un ou plusieurs désignés au hasard pourront être invités à se présenter au contrôle sonomètre. A l'issue de celui-ci les pilotes dont les machines ne sont pas conformes, ou qui ne se seraient pas présentés au contrôle, seront systématiquement déclassés et devront se mettre en conformité pour la manche suivante.

### **Tableau des équipements pilotes obligatoires**

| <b>Vêtements et bottes</b>   | <b>Gants</b>       | <b>Protections*</b>    | <b>Casque***</b>  |
|--|--------------------|------------------------|---|
| Vêtements en matière résistante couvrant le buste, les bras et les jambes, bottes en cuir ou matière équivalente couvrant le mollet. | Matière résistante | Pectorale et dorsale** | Integral norme FIM : ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P » |

\* Les protections de genoux, coudes et épaules sont hautement recommandées

\*\* Bénéficiant du label FFM ou conformes aux normes suivantes :

- Pectorale, norme EN 14021 ou 1621-3
- Dorsale, norme EN 1621-2
- Gilet intégral (dorsale et pectorale intégrées), conforme aux normes précisées ci-dessus.

\*\*\*Les casques non conformes ou en mauvais état seront refusés, et peuvent être consignés par les Commissaires Techniques, puis rendus en fin d'épreuve.

## **Article 9 : DÉROULEMENT DES EPREUVES**

### **HORAIRES**

Les horaires seront affichés le matin de chaque épreuve en un lieu prévu par l'organisateur. Dans le courant de la journée, en cas de force majeure, le Jury pourra modifier ces horaires.

### **PARC D'ATTENTE**

Le parc d'attente sera fermé au lancement de la procédure de départ. Un mécanicien par pilote pourra y être admis. Le placement des pilotes sur la grille de départ s'effectuera ainsi :

Pour l'entrée en grille des 2 manches les pilotes seront placés en fonction du temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés.

- Il est rappelé que les mécaniciens ne seront tolérés sur la grille que pour les catégories 85cc dans le seul but d'apporter une cale à leur pilote et de l'aider à mettre celle-ci en place. Il devra ensuite se retirer, en aucun cas il ne lui est permis d'aider son pilote à préparer sa trace derrière ou devant la grille.

**Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.**

- Il est également rappelé pour les pilotes que la préparation de sa place derrière la grille doit s'effectuer sans aucun outil et qu'à aucun moment un pilote ne peut intervenir devant la grille.

**Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.**

## **Article 10 : ENVIRONNEMENT**

Les pilotes devront adopter un comportement respectueux de la préservation de l'environnement.  
Les points suivants devront être respectés :

- La mise en place d'un tapis environnemental sous la moto dans le paddock.
- Le lavage des motos devra se faire dans la zone de lavage prévue par le club.
- Chaque pilote devra gérer ses déchets par l'utilisation de sacs poubelles afin de rendre la place de paddock propre.
- Le port de lunettes de protection avec écrans jetables de type (roll off ou tear off) sont autorisés à la seule condition d'être équipés d'une attache de récupération.
- Il est strictement interdit aux pilotes et à leurs accompagnateurs de circuler dans l'enceinte du circuit avec un véhicule thermique ou électrique.**

**Le non-respect de ces règles pourra entraîner une amende de 50€ aux pilotes concernés.**